

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2422

9 septembre 2014

### SOMMAIRE

Bosph Real Estate Holdings 1 S.à r.l. ....	116213	Pandomus .....	116213
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A. .....	116219	Papitrisi Capital S.A. SPF .....	116214
Crèche Les Petits Lions S.à r.l. ....	116220	Parkar S.A. ....	116214
DB Corporate Finance Holding .....	116223	Parkininvest Spf S.A. ....	116214
Denlux S.à r.l. ....	116211	PBW II Real Estate Feeder S.A. ....	116215
Dexel S.A. ....	116218	PCC Luxembourg holdings S.C.S. ....	116215
DOMINALUX Spf S.A. ....	116222	Peach S.à r.l. ....	116214
Dover Luxembourg Finance Sarl .....	116210	Phoenicia S.A. ....	116215
DSAT Cinema S.A. ....	116223	Place Delar S.A. ....	116214
Dundeal (International) 13 S.à r.l. ....	116219	Porma S.à r.l. ....	116213
Dundeal (International) 16 S.à r.l. ....	116219	Precafin S.A. ....	116216
Dundeal (International) 17 S.à r.l. ....	116220	Precision Capital S.A. ....	116212
Dundeal (International) 18 S.à r.l. ....	116220	Prestige Properties .....	116216
Dundeal (International) 22 S.à r.l. ....	116221	Princess Holding S.A. ....	116216
Dundeal (International) 24 S.à r.l. ....	116221	Proteus Shipping S.A. ....	116214
Dundeal (International) 3 S.à r.l. ....	116222	Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise Re- né Feletig et Compagnie S.e.c.s. ....	116217
Dundeal (International) 4 S.à r.l. ....	116222	Publi-Lux S.à r.l. ....	116217
Dundee (International) Nuremberg Karl- Martell-Str. S.à r.l. ....	116223	QOS .....	116212
DVJ Invest S.A. ....	116221	RAGLAN German Property S.A. ....	116218
Maba Sarl .....	116210	Reichert Transporte S.à r.l. ....	116218
Nethan Investissements S.A. ....	116210	Rembrandtin Coatings Holding S.à r.l. ..	116218
Nittler René s.à r.l. ....	116210	R.T.C. Group Soparfi S.A. ....	116211
Nordic Finance Holding S.A. S.P.F. ....	116210	Rudy Holding II S.à r.l. ....	116217
Nordic Light Fund .....	116211	Rudy Holding II S.à r.l. ....	116217
Ocean Management S.à r.l. ....	116211	SB Partners SIF SICAV S.A. ....	116215
OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l. .....	116211	Shanti S.à r.l. ....	116216
OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l. .....	116224	Soleras Advanced Coatings S.à r.l. ....	116217
OCM Luxembourg Outdoor Holdings S.à r.l. ....	116212	Soleras Advanced Coatings S.à r.l. ....	116215
OCM Luxembourg POF IV GLP Blocker S.à r.l. ....	116212	Starfrost S.à r.l. ....	116217
Optique Marc Wirtz S.à r.l. ....	116212	ST Networks Holdings S.à r.l. ....	116246
Ost-Concept S.à r.l. ....	116213	Termogest Gestion S.à r.l. ....	116218
Pagola Development S.A. ....	116213	Threadneedle Management Luxembourg S.A. ....	116216
		Trois Rivières Invest S.A. ....	116243
		« Vector Allegro (Lux) 1 S.à r.l. » .....	116224
		Viasimo S.à r.l. ....	116234

**Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.800,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2014094005/11.

(140110902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Nethan Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 83.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014094067/10.

(140111942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Nittler René s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 81, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 13.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014094071/10.

(140111203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Nordic Finance Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094073/10.

(140111808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Ce dépôt remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 19/06/2014 sous la référence L140102240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dover Luxembourg Finance Sàrl*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014094667/13.

(140112682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Denlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1928 Luxembourg, 8, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 123.942.

Aux fins de mise à jour des données actuellement reprises au Registre de Commerce et des Sociétés concernant la société, la Gérance constate que le siège social de la société Denlux Sàrl est le suivant 8, Rue Michel Lentz à L-1928 Luxembourg.

*Pour la Gérance*

Signature

Référence de publication: 2014094705/13.

(140112552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Nordic Light Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 153.862.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.07.14.

Référence de publication: 2014094074/10.

(140111621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**Ocean Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094079/10.

(140111680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094084/10.

(140111286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**R.T.C. Group Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014094153/11.

(140111289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**OCM Luxembourg Outdoor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014094090/10.

(140111785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**OCM Luxembourg POF IV GLP Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094091/10.

(140111100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Optique Marc Wirtz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9205 Diekirch, 2, rue Saint Antoine.  
R.C.S. Luxembourg B 99.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094098/10.

(140111963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Precision Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 121.640.

Les comptes consolidés au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014094143/12.

(140111998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**QOS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.  
R.C.S. Luxembourg B 162.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014094152/12.

(140111944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Ost-Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 4, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 141.157.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014094102/10.

(140111440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Porma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.900.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094116/9.

(140110946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Pagola Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094123/9.

(140111195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Pandomus, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014094124/10.

(140111452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Bosph Real Estate Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 42.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.040.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil de gérance en date du 02 juillet 2014*

Il résulte des décisions prises par le Conseil de gérance en date du 2 juillet 2014 que:

le siège social de la Société a été transféré du 412F, route d'Esch, L- 1471 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L- 1219 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014095558/16.

(140114970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**Papitrisi Capital S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 169.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094125/9.

(140111538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Parkar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.191.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094126/9.

(140111642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Parkinvest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.798.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094127/9.

(140110929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Peach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094133/9.

(140111372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Place Delar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.420.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094139/9.

(140111633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Proteus Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 48.602.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094147/9.

(140111974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.247.710,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014094130/10.

(140112091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094131/10.

(140111868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Phoenicia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.902.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014094136/10.

(140111320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Soleras Advanced Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.423.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la société mère Soleras Advanced Coatings LLC, une société constituée conformément à la législation de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont les bureaux sont situés à Soleras Advanced Coatings LLC, c/o Element Partners, Three Radnor Corp. Ctr., Suite 410, 100 Matsonford Road, Radnor, PA 19087, Etats-Unis d'Amérique ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094221/12.

(140111083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**SB Partners SIF SICAV S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SB Partners SIF SICAV S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014094247/12.

(140110921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Precafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 175.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRECAFIN S.A.

Référence de publication: 2014094141/10.

(140111298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Prestige Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 112.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014094144/10.

(140112136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Princess Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 62.055.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014094145/10.

(140111032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Shanti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1711 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.  
R.C.S. Luxembourg B 76.444.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014094259/12.

(140111386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Threadneedle Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.242.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014094312/12.

(140111334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---



**Starfrost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 24.927.991,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 181.805.

—  
*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 26 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, Rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant B (Geschäftsführer B) suivant et ce avec effet rétroactif au 28 février 2014:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014094226/18.

(140111227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Soleras Advanced Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 166.423.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094220/9.

(140111060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Rudy Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 128.952.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094194/9.

(140111790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Rudy Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 128.952.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094195/9.

(140111820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Publi-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise René Feletig et Compagnie S.e.c.s.).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.  
R.C.S. Luxembourg B 5.185.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094148/9.

(140111382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Reichert Transporte S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 34.197.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094166/9.

(140111376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014094173/9.

(140111181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Rembrandtin Coatings Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 183.475.

Les statuts coordonnés au 17 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014094168/11.

(140111809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Termogest Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 171.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Paul DECKER  
Le Notaire

Référence de publication: 2014094325/12.

(140112001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

**Dexel S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 132.685.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juin 2014*

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.  
Le 25 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014094708/13.

(140112642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Dundead (International) 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.674.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que M. Mark Gorholt et M. Franck Pletsch ont été révoqués de leur fonction respective de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que (i) M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée et que (ii) M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundead (International) 13 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094673/21.

(140112999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Dundead (International) 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.641.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que M. Mark Gorholt et M. Franck Pletsch ont été révoqués de leur fonction respective de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que (i) M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée et que (ii) M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundead (International) 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094674/21.

(140112998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 du groupe Nestlé S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014094640/12.

(140112174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Dundeal (International) 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.668.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que M. Mark Gorholt et M. Franck Pletsch ont été révoqués de leur fonction respective de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que (i) M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée et que (ii) M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 17 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094675/21.

(140112997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Dundeal (International) 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.637.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que M. Mark Gorholt et M. Franck Pletsch ont été révoqués de leur fonction respective de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que (i) M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée et que (ii) M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 18 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094676/21.

(140112996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Crèche Les Petits Lions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 359A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.360.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2221 Luxembourg, le 03 juillet 2014.

Monsieur ZACCARIA Francesco

Gérant

Référence de publication: 2014094647/12.

(140112437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Dundeal (International) 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 177.948.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que M. Mark Gorholt et M. Franck Pletsch ont été révoqués de leur fonction respective de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que (i) M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée et que (ii) M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 22 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094677/21.

(140113117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**Dundeal (International) 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 183.055.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que M. Mark Gorholt et M. Franck Pletsch ont été révoqués de leur fonction respective de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que (i) M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée et que (ii) M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 24 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094678/21.

(140113153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**DVJ Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.009.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Administrateur*

Référence de publication: 2014094723/12.

(140112266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

---

**DOMINALUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.175.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014094716/12.

(140112754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Dundeal (International) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 172.100.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que M. Douwe Terpstra et M. Franck Pletsch ont été révoqués de leur fonction respective de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que (i) M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée et que (ii) M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094680/21.

(140113004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Dundeal (International) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 172.072.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que M. Douwe Terpstra et M. Franck Pletsch ont été révoqués de leur fonction respective de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que (i) M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée et que (ii) M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2014094679/21.

(140113005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**DB Corporate Finance Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 160.729.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 28 avril 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 mai 2014*

1. Monsieur Jonathan MIGNON a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Ingrid CERNICCHI, administrateurs de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour DB Corporate Finance Holding

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014094702/21.

(140112343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 167.917.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 juin 2014 que M. Douwe Terpstra et M. Franck Pletsch ont été révoqués de leur fonction respective de gérant B de la Société, avec effet au 30 juin 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que (i) M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée et que (ii) M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l.

Référence de publication: 2014094684/21.

(140113352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**DSAT Cinema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2651 Luxembourg, 10, rue Saint Ulric.  
R.C.S. Luxembourg B 173.467.

Le Bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DSAT Cinema SA

Fabrice Testa

CEO

Référence de publication: 2014094719/12.

(140113247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2014.

**OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2014 .

Référence de publication: 2014094085/10.

(140111786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

**« Vector Allegro (Lux) 1 S.à r.l. », Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 188.407.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- Vector Allegro Holdings (Cayman), Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue George Town Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, here duly represented by Mrs. Claudia Rouckert, private employee, residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).



The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted

in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate(s).

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2014.

#### *Subscription - Payment*

- Vector Allegro Holdings (Cayman), Ltd., here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Description of the contribution*

The contribution made by Vector Allegro Holdings (Cayman), Ltd. against the issuance of shares in the Company is composed of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) in cash.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,300.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Vector Capital IV International, L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, registered in The Cayman Islands under the number KY-51968.

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. Ludovic Trogliero, company director, born in Clichy-la-Garenne (France), on 8 June 1979, residing professionally at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. David Catala, company director, born in Gand (Belgium), on 19 January 1979, residing professionally at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- Vector Allegro Holdings (Cayman), Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social sis au 190 Elgin Avenue George Town Grand Caïman KY1-9001, îles Caïmans, ici dûment représenté par Mme. Claudia Rouckert, employée privée, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le représentant légal de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

#### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est "Vector Allegro (Lux) 1, S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociations et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toutes autres choses que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion de sa participation dans le capital social, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes relevant de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B, et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).



### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Paiement*

- Vector Allegro Holdings (Cayman), Ltd, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 20.000 (vingt mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

#### *Description de l'apport*

L'apport fait par Vector Allegro Holdings (Cayman), Ltd., en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.300,- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- Vector Capital IV International, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social sis au 190 Elgin Avenue George Town Grand Caïman KY1-9001, îles Caïmans, immatriculé aux îles Caïmans sous le numéro KY-51968.

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- M. Ludovic Trogliero, dirigeant de société, né à Clichy-la-Garenne (France), le 8 juin 1979, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. David Catala, dirigeant de société, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014099507/545.

(140117849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

#### **Viasimo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 152.195,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of the month of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-Sur-Attert,

was held

an extraordinary general meeting of the members of "VIASIMO S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 137505 incorporated on 21<sup>st</sup> March 2008 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1040 of 26<sup>th</sup> April 2008. The articles of association have been amended for the least time on 10 December 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Memorial under number 1854 of 24 September 2009.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list that all shareholders of the Company, holding the entire issued share capital of the Company, were represented at the meeting, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

3. The agenda of the meeting was as follows:

(1) Amendment of the corporate object to reflect the liquidation of BCV Investments S.C.A. by amending article 2 - Object of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 2. Object.** The sole object and purpose of the Company is the holding of participations in (i) BCV Investment SCA, a société en commandite par actions incorporated under the Laws of Luxembourg registered with the Luxembourg commercial register under number 117.841 ("BCV"), in any form whatsoever and/or (ii) Avio S.p.A., a joint stock company incorporated and organised under the laws of Italy, registered with the Companies' Register of Turin under no. 05515080967 ("Avio"), or (iii) any other company provided that such participation results from a distribution in any form whatsoever from either BCV or Avio ("Successor"), the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind in BCV, Avio or Successor, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, convertible bonds and debentures but only in relation with and as may be required in relation with or for its participation BCV, Avio or Successor.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

(2) Reduction of the share capital of the Company by an amount of four hundred and fifty Euro (€450) (the “Reduction Amount”) to three hundred thirty thousand eight hundred Euro (€330,800) through the cancellation of four thousand five hundred (4,500) shares of different classes (being 450 shares in each of classes A and C to K) with a nominal value of ten Euro cent (€0.10) each held by Simovia S.à.r.l for no consideration; allocation of the Reduction Amount to the freely distributable share premium of the Company;

(3) Reduction of the issued share capital by an amount of one hundred seventy-eight thousand six hundred and five Euro (EUR 178,605) through the repurchase and cancellation of six (6) entire classes of shares namely Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K, as follows:

- acknowledgement of the available reserves (net profits, premium and other available reserves) of the Company;
- approval of the repurchase and cancellation of six (6) entire classes of shares, namely Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K, and hence repurchase and cancellations of all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class F shares, all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class G shares, all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class H shares, all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class I shares, all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class J shares and all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class K shares in issue (further to resolution on item (1) above) for the Total Cancellation Amount and reduction of the issued share capital by an amount of one hundred seventy-eight thousand six hundred and five Euro (EUR 178,605); approval of the Total Cancellation Amount of thirty-three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and seventy-eight Euro-cents (EUR 33,499,999.78);
- decision to allocate the Total Cancellation Amount amongst the Classes of Shares repurchased as follows:
  - \* five million five hundred eighty-three thousand three hundred and seventy Euro and twenty-four Euro-cents (EUR 5,583,370.24) to the Class F Shares (the “Class F Total Cancellation Amount”);
  - \* five million five hundred eighty-three thousand three hundred and eighty-seven Euro and thirty-one Euro-cents (EUR 5,583,387.31) to the Class G Shares (the “Class G Total Cancellation Amount”);
  - \* five million five hundred eighty-three thousand three hundred and thirty-six Euro and fourteen Euro-cents (EUR 5,583,336.14) to the Class H Shares (the “Class H Total Cancellation Amount”);
  - \* five million five hundred eighty-three thousand three hundred and two Euro and three Euro-cents (EUR 5,583,302.03) to the Class I Shares (the “Class I Total Cancellation Amount”);
  - \* five million five hundred eighty-three thousand three hundred and two Euro and three Euro-cents (EUR 5,583,302.03) to the Class J Shares (the “Class J Total Cancellation Amount”); and
  - \* five million five hundred eighty-three thousand three hundred and two Euro and three Euro-cents (EUR 5,583,302.03) to the Class K Shares (the “Class K Total Cancellation Amount”);
- decision to allocate the Total Cancellation Amount pertaining to each of Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K, by dividing the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, the Class J Shares and, respectively, the Class K Shares, in two different categories for each Class as follows, and to determine the Cancellation Amount Per Share separately for each such categories accordingly:

Out of the relevant portion of the Total Cancellation Amount:

(i) Class F Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand seven hundred and six Euro and eight Euro-cents (EUR 5,508,706.08) shall be allocated to two hundred seventy-three thousand four hundred and ninety (273,490) Class F Shares (the “Category F-V Shares”), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and sixty-four Euro and sixteen Euro-cents (EUR 74,664.16) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-five (24,185) Class F Shares (the “Category F-UV Shares”);

(ii) Class G Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand seven hundred and twenty-six Euro and twenty-three Euro-cents (EUR 5,508,726.23) shall be allocated to two hundred and seventy-three thousand four hundred and ninety-one (273,491) Class G Shares (the “Category G-V Shares”), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and sixty-one Euro and eight Euro-cents (EUR 74,661.08) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-four (24,184) Class G Shares (the “Category G-UV Shares”);

(iii) Class H Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand six hundred and sixty-five Euro and eighty-one Euro-cents (EUR 5,508,665.81) shall be allocated to two hundred seventy-three thousand four hundred and eighty-eight (273,488) Class H Shares (the “Category H-V Shares”), and (b) an amount of seventy-four

thousand six hundred and seventy Euro and thirty-three Euro-cents (EUR 74,670.33) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-seven (24,187) Class H Shares (the “Category H-UV Shares”);

(iv) Class I Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand six hundred and twenty-five Euro and fifty-three Euro-cents (EUR 5,508,625.53) shall be allocated to two hundred seventy-three thousand four hundred and eighty-six (273,486) Class I Shares (the “Category I-V Shares”), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and seventy-six Euro and fifty Euro-cents (EUR 74,676.50) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-nine (24,189) Class I Shares (the “Category I-UV Shares”);

(v) Class J Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand six hundred and twenty-five Euro and fifty-three Euro-cents (EUR 5,508,625.53) shall be allocated to two hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-six (273,486) Class J Shares (the “Category J-V Shares”), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and seventy-six Euro and fifty Euro-cents (EUR 74,676.50) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-nine (24,189) Class J Shares (the “Category J-UV Shares”); and

(vi) Class K Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand six hundred and twenty-five Euro and fifty-three Euro-cents (EUR 5,508,625.53) shall be allocated to two hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-six (273,486) Class K Shares (the “Category K-V Shares”), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and seventy-six Euro and fifty Euro-cents (EUR 74,676.50) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-nine (24,189) Class K Shares (the “Category K-UV Shares”);

- express approval and waiver of any rights by the holders of Category X Shares and any other classes of shares to participate in the reduction and cancellation of shares, and acceptance:

\* by the Class F shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class F Shares, and the allocation of the Class F Total Cancellation Amount for such Class between Category F-V Share and Category F-UV Share;

\* by the Class G shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class G Shares, and the allocation of the Class G Total Cancellation Amount for such Class between Category G-V Share and Category G-UV Share;

\* by the Class H shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class H Shares, and the allocation of the Class H Total Cancellation Amount for such Class between Category H-V Share and Category H-UV Share;

\* by the Class I shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class I Shares, and the allocation of the Class I the Total Cancellation Amount for such Class between Category I-V Share and Category I-UV Share;

\* by the Class J shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class J Shares, and the allocation of the Class J the Total Cancellation Amount for such Class between Category J-V Share and Category J-UV Share; and

\* by the Class K shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class K Shares, and the allocation of the Class K the Total Cancellation Amount for such Class between Category K-V Share and Category K-UV Share;

- consequential amendment of article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount and shares of the Company;

After approval of the above, the following decisions were unanimously passed:

*First resolution*

It was resolved to amend the corporate object of the Company to reflect the liquidation of BCV Investments S.C.A. by amending article 2 Object of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

*Second resolution*

It was resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred and fifty Euro (€450) (the “Reduction Amount”) to three hundred thirty thousand eight hundred Euro (€330,800) through the cancellation of four thousand five hundred (4,500) shares of different classes (being four hundred and fifty (450) shares in each of classes A and C to K) with a nominal value of ten Euro cent (€0.10) each held by Simovia S.à.r.l for no consideration.

It was resolved to allocate the Reduction Amount to the freely distributable share premium of the Company.

*Third resolution*

It was resolved to reduce the issued share capital by an amount of one hundred seventy-eight thousand six hundred and five Euro (EUR 178,605) through the repurchase and cancellation of six (6) entire classes of shares namely Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K, as set forth hereunder.

The meeting acknowledged the available reserves (net profits, premium and other available reserves) of the Company.

It was approved to repurchase and cancel six (6) entire classes of shares, namely Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K, and hence repurchase and cancel of all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class F shares, all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class G shares, all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class H shares, all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class I shares, all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class J shares and all two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) Class K shares in issue for the Total Cancellation Amount and reduction of the issued share capital by an amount of one hundred seventy-eight thousand six hundred and five Euro (EUR 178,605).

It was resolved to approve that the Total Cancellation Amount amounts to thirty-three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and seventy-eight Euro-cents (EUR 33,499,999.78).

It was resolved to allocate the Total Cancellation Amount amongst the Classes of Shares repurchased as follows:

- five million five hundred eighty-three thousand three hundred and seventy Euro and twenty-four Euro-cents (EUR 5,583,370.24) to the Class F Shares (the "Class F Total Cancellation Amount");
- five million five hundred eighty-three thousand three hundred and eighty-seven Euro and thirty-one Euro-cents (EUR 5,583,387.31) to the Class G Shares (the "Class G Total Cancellation Amount");
- five million five hundred eighty-three thousand three hundred and thirty-six Euro and fourteen Euro-cents (EUR 5,583,336.14) to the Class H Shares (the "Class H Total Cancellation Amount");
- five million five hundred eighty-three thousand three hundred and two Euro and three Euro-cents (EUR 5,583,302.03) to the Class I Shares (the "Class I Total Cancellation Amount");
- five million five hundred eighty-three thousand three hundred and two Euro and three Euro-cents (EUR 5,583,302.03) to the Class J Shares (the "Class J Total Cancellation Amount"); and
- five million five hundred eighty-three thousand three hundred and two Euro and three Euro-cents (EUR 5,583,302.03) to the Class K Shares (the "Class K Total Cancellation Amount");

It was then resolved to allocate the Total Cancellation Amount pertaining to each of Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K, by dividing the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, the Class J Shares and, respectively, the Class K Shares, in two different categories for each Class as follows, and to determine the Cancellation Amount Per Share separately for each such categories accordingly:

Out of the relevant portion of the Total Cancellation Amount:

(i) Class F Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand seven hundred and six Euro and eight Euro-cents (EUR 5,508,706.08) shall be allocated to two hundred seventy-three thousand four hundred and ninety (273,490) Class F Shares (the "Category F-V Shares"), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and sixty-four Euro and sixteen Euro-cents (EUR 74,664.16) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-five (24,185) Class F Shares (the "Category F-UV Shares");

(ii) Class G Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand seven hundred and twenty-six Euro and twenty-three Euro-cents (EUR 5,508,726.23) shall be allocated to two hundred and seventy-three thousand four hundred and ninety-one (273,491) Class G Shares (the "Category G-V Shares"), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and sixty-one Euro and eight Euro-cents (EUR 74,661.08) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-four (24,184) Class G Shares (the "Category G-UV Shares");

(iii) Class H Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand six hundred and sixty-five Euro and eighty-one Euro-cents (EUR 5,508,665.81) shall be allocated to two hundred seventy-three thousand four hundred and eighty-eight (273,488) Class H Shares (the "Category H-V Shares"), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and seventy Euro and thirty-three Euro-cents (EUR 74,670.33) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-seven (24,187) Class H Shares (the "Category HUV Shares");

(iv) Class I Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand six hundred and twenty-five Euro and fifty-three Euro-cents (EUR 5,508,625.53) shall be allocated to two hundred seventy-three thousand four hundred and eighty-six (273,486) Class I Shares (the "Category I-V Shares"), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and seventy-six Euro and fifty Euro-cents (EUR 74,676.50) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-nine (24,189) Class I Shares (the "Category I-UV Shares");

(v) Class J Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand six hundred and twenty-five Euro and fifty-three Euro-cents (EUR 5,508,625.53) shall be allocated to two hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-six (273,486) Class J Shares (the "Category J-V Shares"), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and seventy-six Euro and fifty Euro-cents (EUR 74,676.50) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-nine (24,189) Class J Shares (the "Category J-UV Shares"); and

(vi) Class K Total Cancellation Amount: (a) an amount of five million five hundred and eight thousand six hundred and twenty-five Euro and fifty-three Euro-cents (EUR 5,508,625.53) shall be allocated to two hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-six (273,486) Class K Shares (the "Category K-V Shares"), and (b) an amount of seventy-four thousand six hundred and seventy-six Euro and fifty Euro-cents (EUR 74,676.50) shall be allocated to twenty-four thousand one hundred and eighty-nine (24,189) Class K Shares (the "Category K-UV Shares");

It was then expressly approved, and the holders of Category X Shares and any other classes of shares expressly waived their rights to participate in the reduction and cancellation of shares, and acceptance:

- by the Class F shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class F Shares, and the allocation of the Class F Total Cancellation Amount for such Class between Category F-V Share and Category F-UV Share;
- by the Class G shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class G Shares, and the allocation of the Class G Total Cancellation Amount for such Class between Category G-V Share and Category G-UV Share;
- by the Class H shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class H Shares, and the allocation of the Class H Total Cancellation Amount for such Class between Category H-V Share and Category H-UV Share;

- by the Class I shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class I Shares, and the allocation of the Class I the Total Cancellation Amount for such Class between Category I-V Share and Category I-UV Share;
- by the Class J shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class J Shares, and the allocation of the Class J the Total Cancellation Amount for such Class between Category J-V Share and Category J-UV Share; and
- by the Class K shareholders of the repurchase and cancellation of all the Class K Shares, and the allocation of the Class K the Total Cancellation Amount for such Class between Category K-V Share and Category K-UV Share;

It was then resolved to amend article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount and shares of the Company as set forth below:

**“ Art. 5.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred fifty-two thousand one hundred and ninety-five Euro (€152,195) divided into one million five hundred twenty-one thousand nine hundred and fifty (1,521,950) shares as follows:

- two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) class A shares (the “Class A Shares”),
- two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) class C shares (the “Class C Shares”),
- two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) class D shares (the “Class D Shares”),
- two hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy-five (297,675) class E shares (the “Class E Shares”),
- three hundred and thirty one thousand two hundred and fifty (331,250) category X shares (the “Category X Shares”) (together the “Shares” and each a “Share”) each Share with a nominal value of ten Euro cent (€0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation (the “Articles”).

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes E, D, C, and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After reading these minutes the members of the Bureau, the proxyholders, signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de "VIASIMO S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137505, constituée le 21 mars 2008 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1040 du 26 avril 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 2008 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 1854 du 24 septembre 2009.

L'assemblée a été présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Julien de Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur la liste de présence, laquelle est signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Il appert de la liste de présence que tous les associés de la Société, détenant l'intégralité du capital social émis de la Société, étaient représentés à l'assemblée, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de décider valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(1) Modification de l'objet social afin de refléter la liquidation de BCV Investments S.C.A., en modifiant l'article 2 - Objet des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2. Objet.** L'objet unique de la Société est de détenir des participations dans (i) BCV Investment SCA, une société en commandite par actions constituée sous les Lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.841 ("BCV"), sous quelque forme que ce soit, et/ou (ii) Avio S.p.A., une société par actions constituée et organisée sous les lois de l'Italie, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Turin sous le numéro 05515080967 ("Avio"), ou (iii) tout autre société à condition que cette participation résulte d'une distribution sous quelque forme que ce soit, de soit BCV soit Avio (le "Successeur"), l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce dans BCV, Avio ou Successeur, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créances mais uniquement en relation avec, et tel que requis en relation avec, ou pour sa participation dans BCV, Avio ou Successeur.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération liée, directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

(2) Réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre cent cinquante euros (450 €) (le "Montant de la Réduction") à trois cent trente mille huit cents euros (330.800 €) par l'annulation de quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de différentes classes (étant quatre cent cinquante (450) parts sociales dans chaque classe A et C jusqu'à K) d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune, détenues par Simovia S.à.r.l. sans contrepartie; affectation du Montant de la Réduction à la prime d'émission librement distribuable de la Société;

(3) Réduction du capital social émis d'un montant de cent soixante-dix-huit mille six cent cinq euros (178.605 €) par le rachat et l'annulation de six (6) classes entières de parts sociales dénommées Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J et Classe K, comme suit:

- reconnaissance des réserves disponibles (profits net, primes et autres réserves disponibles) de la Société;

- approbation du rachat et de l'annulation de six (6) classes entières de parts sociales, dénommées Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J et Classe K, d'où le rachat et l'annulation des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe F, des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe G, des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe H, des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe I, des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe J et des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe K émises (additionnel à la résolution (1) précitée) pour le Montant Total d'Annulation et réduction du capital social émis pour un montant de cent soixante-dix-huit mille six cent cinq euros (178.605 €); approbation du Montant Total d'Annulation de trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents (33.499.999,78 €);

- décision d'allouer le Montant Total d'Annulation entre les Classes de parts sociales rachetées, comme suit:

\* cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-dix euros et vingt-quatre cents (5.583.370,24 €) pour les Parts Sociales de Classe F (le "Montant Total d'Annulation de la Classe F");

\* cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-sept euros et trente et un cents (5.583.387,31 €) pour les Parts Sociales de Classe G (le "Montant Total d'Annulation de la Classe G");

\* cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-six euros et quatorze cents (5.583.336,14 €) pour les Parts Sociales de Classe H (le "Montant Total d'Annulation de la Classe H");

\* cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent deux euros et trois cents (5.583.302,03 €) pour les Parts Sociales de Classe I (le "Montant Total d'Annulation de la Classe I");

\* cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent deux euros et trois cents (5.583.302,03 €) pour les Parts Sociales de Classe J (le "Montant Total d'Annulation de la Classe J");

\* cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent deux euros et trois cents (5.583.302,03 €) pour les Parts Sociales de Classe K (le "Montant Total d'Annulation de la Classe K");

- décision d'allouer le Montant Total d'Annulation se rapportant à chacune des Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J et Classe K en divisant les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe J, et respectivement les Parts Sociales de Classe K, en deux catégories différentes pour chaque Classe comme suit, et de déterminer le Montant d'Annulation Par Part Sociale séparément pour chaque catégorie par conséquent:

De la partie pertinente du Montant Total d'Annulation, il appert que:

(i) le Montant Total d'Annulation de la Classe F: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille sept cent six euros et huit cents (5.508.706,08 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-dix (273.490) Parts Sociales de Classe F (la "Catégorie de Parts Sociales F-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-quatre euros et seize cents (74.664,16 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-cinq (24.185) Parts Sociales de Classe F (la "Catégorie de Parts Sociales F-UV");

(ii) Parts Sociales de Classe G (la "Catégorie de Parts Sociales G-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante et un euros et huit cents (74.661,08 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-quatre (24.184) Parts Sociales de Classe G (la "Catégorie de Parts Sociale G-UV");

(iii) le Montant Total d'Annulation de la Classe H: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille six cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-un cents (5.508.665,81 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-huit (273.488) Parts Sociales de Classe H (la "Catégorie de Parts Sociales HV"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-dix euros et trente-trois cents (74.670,33 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-sept (24.187) Parts Sociales de Classe H (la "Catégorie de Parts Sociales H-UV");

(iv) le Montant Total d'Annulation de la Classe I: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille six cent vingt-cinq euros et cinquante-trois cents (5.508.625,53 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-six (273.486) Parts Sociales de Classe I (la "Catégorie de Parts Sociales I-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-seize euros et cinquante cents (74.676,50 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-neuf (24.189) Parts Sociales de Classe I (la "Catégorie de Parts Sociales I-UV");

(v) le Montant Total d'Annulation de la Classe J: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille six cent vingt-cinq euros et cinquante-trois cents (5.508.625,53 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-six (273.486) Parts Sociales de Classe J (la "Catégorie de Parts Sociales J-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-seize euros et cinquante cents (74.676,50 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-neuf (24.189) Parts Sociales de Classe J (la "Catégorie de Parts Sociales J-UV");

(vi) le Montant Total d'Annulation de la Classe K: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille six cent vingt-cinq euros et cinquante-trois cents (5.508.625,53 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-six (273.486) parts sociales de Classe K (la "Catégorie de Parts Sociales K-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-seize euros et cinquante cents (74.676,50 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-neuf (24.189) Parts Sociales de Classe K (la "Catégorie de Parts Sociales K-UV");

- approbation expresse et renonciation de tous droits des détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie X et de toute autre classe de parts sociales de participer à la réduction et à l'annulation de parts sociales, et acceptation:

\* par la Classe d'Actionnaires F, du rachat et de l'Annulation de toutes les Parts Sociales de Classe F et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale F-V et la Catégorie de Part Sociale F-UV;

\* par la Classe d'Actionnaires G, du rachat et de l'Annulation de toutes les Parts Sociales de Classe G et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale G-V et la Catégorie de Part Sociale G-UV;

\* par la Classe d'Actionnaires H, du rachat et de l'Annulation de toutes les Parts Sociales de Classe H et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale H-V et la Catégorie de Part Sociale H-UV;

\* par la Classe d'Actionnaires I, du rachat et de l'Annulation de toutes les parts sociales de Classe I et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale I-V et la Catégorie de Part Sociale I-UV;



\* par la Classe d'Actionnaires J, du rachat et de l'Annulation de toutes les Parts Sociales de Classe J et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale J-V et la Catégorie de Part Sociale J-UV;

\* par la Classe d'Actionnaires K, du rachat et de l'Annulation de toutes les Parts Sociales de Classe K et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale K-V et la Catégorie de Part Sociale K-UV;

- modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis et des parts sociales de la Société;

Après approbation de ce qui précède, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

Il a été décidé de modifier l'objet social de la Société afin de refléter la liquidation de BCV Investments S.C.A. en amendant l'article 2 - Objet des statuts de la Société comme indiqué dans l'agenda.

*Deuxième résolution*

Il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante euros (450 €) (le "Montant de la Réduction") à trois cent trente mille huit cents euros (330.800 €) par l'annulation de quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de différentes classes (étant quatre cent cinquante (450) parts sociales dans chaque classe A et C jusqu'à K) d'une valeur nominale de dix cents d'euros (0,10 €) chacune, détenus par Simovia S.à.r.l. sans contrepartie.

Il a été décidé d'affecter le Montant de la Réduction à la prime d'émission librement distribuable de la Société.

*Troisième résolution*

Il a été décidé de réduire le capital social émis pour un montant de cent soixante-dix-huit mille six cent cinq euros (178.605 €) par le rachat et l'annulation de six (6) classes entières de parts sociales dénommées parts sociales de Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J et Classe K, comme indiqué ci-dessous.

L'assemblée a reconnu les réserves disponibles (profits net, primes et autres réserves disponibles) de la Société.

Il a été approuvé le rachat et l'annulation de six (6) classes entières de parts sociales, dénommées Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J et Classe K, d'où le rachat et la annulation des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe F, des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe G, des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe H, des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe I, des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe J et des deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de Classe K émises (additionnel à la résolution (1) précitée) pour le Montant Total d'Annulation et réduction du capital social émis pour un montant de cent soixante-dix-huit mille six cent cinq euros (178.605 €).

Il a été décidé d'approuver que le Montant Total d'Annulation s'élève à trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents (33.499.999,78 €).

Il a été décidé d'allouer le Montant Total d'Annulation entre les Classes de Parts Sociales rachetées, comme suit:

- cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-dix euros et vingt-quatre cents (5.583.370,24 €) pour les Parts Sociales de Classe F (le "Montant Total d'Annulation de la Classe F");

- cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-sept euros et trente et un cents (5.583.387,31 €) pour les Parts Sociales de Classe G (le "Montant Total d'Annulation de la Classe G");

- cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-six euros et quatorze cents (5.583.336,14 €) pour les Parts Sociales de Classe H (le "Montant Total d'Annulation de la Classe H");

- cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent deux euros et trois cents (5.583.302,03 €) pour les Parts Sociales de Classe I (le "Montant Total d'Annulation de la Classe I");

- cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent deux euros et trois cents (5.583.302,03 €) pour les Parts Sociales de Classe J (le "Montant Total d'Annulation de la Classe J"); et

- cinq millions cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent deux euros et trois cents (5.583.302,03 €) pour les Parts Sociales de Classe K (le "Montant Total d'Annulation de la Classe K");

Il a ensuite été décidé d'allouer le Montant Total d'Annulation se rapportant à chacune des Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J et Classe K en divisant les parts sociales de Classe F, les parts sociales de Classe G, les parts sociales de Classe H, les parts sociales de Classe J, et respectivement les parts sociales de Classe K, en deux catégories différentes pour chaque Classe comme suit, et de déterminer le Montant d'Annulation Par Part Sociale séparément pour chaque catégorie par conséquent:

De la partie pertinente du Montant Total d'Annulation, il appert que:

(i) le Montant Total d'Annulation de la Classe F: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille sept cent six euros et huit cents (5.508.706,08 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-dix (273.490) Parts Sociales de Classe F (la "Catégorie de Parts Sociales FV"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-

quatre euros et seize cents (74.664,16 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-cinq (24.185) Parts Sociales de Classe F (la "Catégorie de Parts Sociales FUV");

(ii) le Montant Total d'Annulation de la Classe G: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille sept cent vingt-six euros et vingt-trois cents (5.508.726,23 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-onze (273.491) Parts Sociales de Classe G (la "Catégorie de Parts Sociales G-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante et un euros et huit cents (74.661,08 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-quatre (24.184) Parts Sociales de Classe G (la "Catégorie de parts sociales G-UV");

(iii) le Montant Total d'Annulation de la Classe H: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille six cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-un cents (5.508.665,81 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-huit (273.488) Parts Sociales de Classe H (la "Catégorie de Parts Sociales H-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-dix euros et trente-trois cents (74.670,33 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-sept (24.187) Parts Sociales de Classe H (la "Catégorie de Parts Sociales H-UV");

(iv) le Montant Total d'Annulation de la Classe I: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille six cent vingt-cinq euros et cinquante-trois cents (5.508.625,53 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-six (273.486) Parts Sociales de Classe I (la "Catégorie de Parts sociales I-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-seize euros et cinquante cents (74.676,50 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-neuf (24.189) Parts Sociales de Classe I (la "Catégorie de Parts Sociales I-UV");

(v) le Montant Total d'Annulation de la Classe J: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille six cent vingt-cinq euros et cinquante-trois cents (5.508.625,53 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-six (273.486) Parts Sociales de Classe J (la "Catégorie de Parts Sociales J-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-seize euros et cinquante cents (74.676,50 €) sera affecté aux vingt-quatre mille cent quatre-vingt-neuf (24.189) Parts Sociales de Classe J (la "Catégorie de Parts Sociales J-UV");

(vi) le Montant Total d'Annulation de la Classe K: (a) un montant de cinq millions cinq cent huit mille six cent vingt-cinq euros et cinquante-trois cents (5.508.625,53 €) sera affecté aux deux cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-six (273.486) Parts Sociales de Classe K (la "Catégorie de Parts Sociales K-V"), et (b) un montant de soixante-quatorze mille six cent soixante-seize euros et cinquante cents (74.676,50 €) sera affecté aux (24.189) Parts Sociales de Classe K (la "Catégorie de Parts Sociales KUV");

Il a été ensuite expressément approuvé, et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie X et de toutes autres classes de parts sociales ont expressément renoncé à leurs droits de participer à la réduction et à l'annulation de parts sociales, et acceptation:

- par la Classe d'Actionnaires F, du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe F et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale F-V et la Catégorie de Part Sociale F-UV;

- par la Classe d'Actionnaires G, du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe G et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale G-V et la Catégorie de Part Sociale G-UV;

- par la Classe d'Actionnaires H, du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe H et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale H-V et la Catégorie de Part Sociale H-UV;

- par la Classe d'Actionnaires I, du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe I et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale I-V et la Catégorie de Part Sociale I-UV;

- par la Classe d'Actionnaires J, du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe J et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale J-V et la Catégorie de Part Sociale J-UV;

- par la Classe d'Actionnaires K, du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe K et l'allocation d'un Montant Total d'Annulation pour cette Classe entre la Catégorie de Part Sociale K-V et la Catégorie de Part Sociale K-UV;

Il a été ensuite décidé de modifier l'article 5 des Statuts afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis et des parts sociales de la Société comme indiqué ci-dessous:

« **Art. 5.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-quinze euros (€ 152.195) divisé en un million cinq cent vingt et un mille neuf cent cinquante (1.521.950) parts sociales comme suit:

- deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociale de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),

- deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),

- deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),

- deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (297.675) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),

- trois cent trente et un mille deux cent cinquante (331.250) parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»), (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale») chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (€ 0,10) et ayant les droits et obligations précisés dans les présents statuts (les «Statuts»).

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par une annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en débutant par la Classe E).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs de Parts Sociales des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détenaient et qui ont été annulées.

5.4.1 La «Valeur d'Annulation Par Part Sociale» est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales qui devra être rachetée et annulée.

5.4.2 Le «Montant Total d'Annulation» sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour les Classes E, D, C et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée, sauf s'il en a été décidé autrement par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues pour la modification des présents Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau, les porteurs de procurations et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 juillet 2014. Relation: RED/2014/1413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014099516/534.

(140118590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

### **Trois Rivières Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 188.409.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

«GECKOES S.C.», ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E numéro 4.576,

ici dûment représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 mai 2014 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TROIS RIVIERES INVEST S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** La Société a un capital social émis de cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** En cas d'existence d'un conseil d'administration, il devra élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, E-mail ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi de juin à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires:*

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

### *Souscription et libération:*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, «GECKOES S.C.», prénommée, déclare souscrire mille (1.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de cent mille euros (100.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille deux cent trente-trois euros (1.233,-EUR).

### *Décisions de l'actionnaire unique:*

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est nommé administrateur unique de la Société:

Monsieur Jean-Pierre HIGUET, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

3. Est nommé commissaire aux comptes de la Société:

«Data Graphic S.A.», ayant son siège au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42.166).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

- 4.- Le siège social de la Société est fixé au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le Notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27.05.2014. Relation: LAC/2014/24447. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Releveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg le 27.05.2014.

Référence de publication: 2014099493/159.

(140118018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**ST Networks Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 188.408.

### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of July.

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette,

THERE APPEARED:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.166.043 (“Registre de Commerce et des Sociétés”).

Here duly represented by David REMY, private employee, residing professionally in 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

### Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name of “ST Networks Holdings S.à r.l.”, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

#### Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

#### Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The Company’s share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the “Shares”), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”. In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the “Sole Shareholder”.

**Art. 6. Shares.** The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

**Art. 7. Change to share capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 8. Share Premium Reserve.** The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, “Issue Price” for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the “Share Premium”). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the “Share Premium Reserve”) which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

**Art. 9. Indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. A Shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

### Chapter III. Management

**Art. 11. General.**

11.1. The Company shall be managed by a board of managers (the “Board of Managers”) composed of at least two (2) members (each, a “Manager”) possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

11.2. The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.4. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

11.6. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

**Art. 12. Procedures of Meeting.**

12.1. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2. The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), e-mail, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, e-mail or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, e-mail, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, e-mail, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.



12.4. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

12.5. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

12.6. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

#### **Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.**

13.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

**Art. 14. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

#### **Art. 15. Delegation.**

15.1. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 16. Binding signature.** The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

#### **Art. 17. Liability of the Managers.**

17.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

### **Chapter IV. General meeting of Shareholder(s)**

#### **Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Art. 19. Holding of General Meetings.**

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

#### **Art. 20. Quorum and majorities.**

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.3, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.3, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

### **Chapter V. Business year**

#### **Art. 21. Financial year.**

21.1. The Company's financial year starts on 1 April and ends on 31 March of the following year.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 22. Appropriation of profits.**

##### **22.1. Legal Reserve**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

##### **22.2. Available Profit**

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

##### **22.3. Dividends**

###### **22.3.1. Distribution of annual dividend**

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

###### **22.3.2. Distribution of interim dividend**

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

###### **22.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward**

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

###### **22.3.4. Distribution in kind**

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

## Chapter VI. Liquidation

**Art. 23. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

### Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 25. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2015.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Rosa VILLALOBOS, employee, born on 5 July 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
- Mr. Jiri ZRUST, employee, born on 16 November 1974 in Praha (Czech Republic), with professional address at 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom);
- Mr. Charles ROEMERS, lawyer, born on 15 March 1965, in Moresnet (Belgium), having his professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- Mr. Jean-François TRAPP, lawyer, born on 15 July 1975, in Thionville (France), having his professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office of the Company is established at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There being no further business, the meeting is closed.

### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 1,300,- EUR.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

## French translation

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

### A COMPARU:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.a r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.043.

Ici représentée par David REMY, employé privé, résidant professionnellement au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ST Networks Holdings S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Chapitre II. Capital - Parts sociales**

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

**Art. 6. Parts Sociales.** Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

**Art. 8. Réserve Prime d'Emission.** Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

**Art. 9. Indivisibilité.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.**

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

### Chapitre III. Gérance

**Art. 11. Général.**

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

11.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.**

12.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par e-mail, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par e-mail ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

12.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

12.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

12.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

#### **Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.**

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

#### **Art. 15. Délégation.**

15.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 16. Pouvoir de signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

#### **Art. 17. Responsabilité des Gérants.**

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

### **Chapitre IV. Assemblée général des associés**

#### **Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.**

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

#### **Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.**

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

#### **Art. 20. Quorum et majorités.**

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.3, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.3, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

### **Chapitre V. Exercice social**

#### **Art. 21. Exercice social.**

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1 avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 22. Affectation des bénéfices.**

##### **22.1. Réserve légale**

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

##### **22.2. Bénéfice Disponible**

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

##### **22.3. Dividendes**

###### **22.3.1. Distribution d'un dividende annuel**

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

###### **22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire**

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

###### **22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté**

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

###### **22.3.4. Distribution en nature**

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour

éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

## Chapitre VI. Liquidation

**Art. 23. Causes de dissolution.** La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

### Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2015.

### *Souscription - Libération*

Ensuite, MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.a r.l., prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Rosa VILLALOBOS, employée, née le 5 juillet 1972 à Barcelone (Espagne), résidente professionnellement à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Mr. Jiri ZRUST, employé, né le 16 novembre 1974 à Prague (République Tcheque), résident professionnellement à 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (Royaume Uni);

- M. Charles ROEMERS, avocat, né le 15 mars 1965, à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg); et

- M. Jean Francois TRAPP, avocat, né le 15 juillet 1975, à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg); et

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 1.300,- Euro.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014099460/552.

(140117953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.